MANDATS DE GESTION CCF

Délégation HSBC Global Asset Management (France)

Fiche d'informations

CCF

Fiche d'informations
MANDATS DE GESTION CCF

Vous disposez déjà d'une épargne de précaution sous forme de livrets bancaires disponibles à tout moment et vous souhaitez diversifier votre épargne en investissant sur les marchés financiers. Vous souhaitez confier la gestion de vos investissements à un professionnel.

POURQUOI LE MANDAT DE GESTION EST-IL FAIT POUR VOUS ?

Dans le cadre de la diversification de votre épargne, vous souhaitez investir sur un horizon plus long pour participer au financement de l'économie réelle et acceptez, en contrepartie de gains potentiels, de prendre des risques (notamment de perte en capital) en investissant dans des titres financiers.

Dans cette situation, vous pouvez ouvrir un compte de titres ou un PEA auprès du CCF. Si vous n'avez pas le temps ou le souhait de vous occuper de vos investissements, vous avez la possibilité de confier au CCF le soin de réaliser des investissements pour votre compte.

Dans l'hypothèse où vous choisissez de déléguer la gestion de votre compte de titres et/ou de votre PEA à la Banque, un minimum de 50.000 euros est requis lors de la mise en gestion.

Vous conservez la possibilité de réaliser des apports complémentaires tout au long de la vie de votre mandat.

Document précontractuel de présentation des caractéristiques essentielles du contrat proposé et explications adéquates destinées à permettre au consommateur d'évaluer si le contrat est adapté à ses besoins. Informations susceptibles d'évolution, notamment en raison des modifications législatives ou règlementaires pouvant intervenir - MAJ : 19 octobre 2026

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Informations précontractuelles et commerciales

1. Identité, coordonnées et activités principales des professionnels	
Identité des professionnels	CCF et HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)
Mentions légales	**CCF :** société anonyme au capital de 147 000 001€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris, **HSBC Global Asset Management (France) :** société anonyme au capital de 8 050 320€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 421 345 489 – Siège social 110, Esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 – 92400 Courbevoie
Activités principales	**CCF** : établissement de crédit prestataire de services d'investissement, et intermédiaire en assurance. **HSBC Global Asset Management (France) :** société de Gestion de Portefeuille agréée sous le numéro : GP99026
Coordonnées de nos autorités de contrôle	**- Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)** 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 https://acpr.banque-france.fr/ **- Autorité des Marchés Financiers (AMF)** 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 https://www.amf-france.org/fr
Contacts	Pour nous contacter, rdv sur notre site (rubrique "aide et contacts") : CCF : contactez-nous de la manière qui vous convient - CCF
Contacts téléphoniques	Nos conseillers du Centre de Relations Clients sont à votre disposition pour répondre à vos questions du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30. Les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à vendredi) sont travaillés de 9h à 17h30, mis à part le 1er janvier, le Lundi de Pâques, le 1er mai et le 25 décembre. Composez le 01 55 69 74 74, prix d'un appel local et le +33 1 55 69 74 74 depuis l'étranger, coût variable selon les opérateurs
Adresse géographique	Adresse de votre Agence tel que mentionnée sur votre relevé de compte
2. Description du produit / service	
Descriptif, caractéristiques essentielles (le cas échéant les objectifs environnementaux ou sociaux suivis par le service financier)	Le Mandat de gestion permet au Client de déléguer la gestion de son compte titres et/ou de son PEA à CCF, établissement de crédit habilité réglementairement à réaliser le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Afin de permettre au client de profiter de l'expertise de gestion spécifique de HSBC Global Asset Management (France), la Banque a externalisé la gestion financière des mandats à cette société. Par cette délégation, la Banque permet à ses clients d'accéder aux profils de gestion suivants : • CCF Mandat Actions France ISR ; • CCF Mandat Actions Zone Euro ; • CCF Mandat Actions Monde ; • CCF Mandat Croissance ; • CCF Mandat Equilibre ; • CCF Mandat Tempéré ; • CCF Mandat Taux. Suivant le Profil de gestion choisi, le portefeuille du client sera investi dans des titres financiers (Organismes de placement collectifs, OPC - ou des titres vifs comme des actions cotées sur un marché réglementé). Ces titres seront exposés suivant l'objectif de gestion et l'univers d'investissement du profil de gestion sur différents marchés : les marchés français, européens, internationaux et émergents.

Document précontractuel de présentation des caractéristiques essentielles du contrat proposé et explications adéquates destinées à permettre au consommateur d'évaluer si le contrat est adapté à ses besoins. Informations susceptibles d'évolution, notamment en raison des modifications législatives ou règlementaires pouvant intervenir - MAJ : 19 octobre 2026

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

	Pour vous permettre d'accéder à ce service de gestion sous mandat, vous devrez établir un profil Investisseur et veiller à sa mise à jour tout au long de la relation. **Le Profil Investisseur est composé de 3 questionnaires :** • un questionnaire évaluant votre appétence aux risques, • un questionnaire évaluant votre niveau de connaissances et d'expérience en matière d'investissement et • un questionnaire recueillant vos préférences en matière de durabilité. Avant toute conclusion d'un mandat d'un mandat de gestion, nous nous assurerons du caractère adéquat du Profil de gestion au regard de vos objectifs d'investissement, de votre capacité à faire face aux risques et aux pertes inhérents au service proposé, de votre situation financière ainsi que de votre expérience et de vos connaissances en matière d'investissement. **Montant minimum de souscription :** 50 000 euros (hors offre promotionnelle) **Mode d'alimentation :** les versements en espèces sont effectués depuis votre compte de dépôt CCF. **Moyen de paiement :** aucun **Fiscalité :** la fiscalité est fonction de l'enveloppe gérée (compte titres ou PEA). Parmi les Profils de gestion proposés, seul le profil de gestion Actions France ISR poursuit des objectifs Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement, lui permettant de combiner des analyses financières avec une approche ESG afin de soutenir par ses investissements des entreprises ayant un impact positif sur la société et l'environnement.
Risques particuliers	**Il existe deux risques inhérents à la gestion sous mandat valant pour l'ensemble des profils de gestion :** **risque de perte en capital :** le capital n'est pas garanti. Vous pouvez par conséquent subir une perte totale ou partielle de votre capital initialement investi. Ce niveau de perte dépend du niveau de risque du profil de gestion choisi. **risque lié à la gestion discrétionnaire :** le style de gestion discrétionnaire du mandat repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que le mandat ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et titres les plus performants. L'ensemble des autres risques spécifiques à chacun des profils de gestion (risque actions, risque de taux, risque de change…) sont listés dans les conditions particulières des mandats et leurs fiches de présentation qui vous seront remises préalablement à la conclusion d'un mandat de gestion. Nous vous renvoyons spécifiquement à l'indicateur de risque de chacun des profils de gestion lequel évalue le risque de ces profils sur une échelle de 1 à 7, 1 étant le niveau de risque le plus faible et 7 le plus élevé. Cet indicateur figure dans la fiche de présentation de chaque profil de gestion.
Documents d'informations fournis	Avant toute signature d'un mandat de gestion, vous devez prendre connaissance des documents suivants : • la présente Fiche d'informations, • les Conditions Générales du Mandat, • les Conditions Particulières mentionnant le Profil de Gestion du mandat, • les Conditions Tarifaires, • la fiche de présentation du profil de gestion choisi, • l'estimation globale des coûts et frais du mandat, • le résumé de la politique relative aux conflits d'intérêts, • la Notice d'information relative aux contrats conclus à la suite d'un acte de démarchage bancaire ou financier et/ou au moyen d'une vente à distance, • le Formulaire de rétractation.

Document précontractuel de présentation des caractéristiques essentielles du contrat proposé et explications adéquates destinées à permettre au consommateur d'évaluer si le contrat est adapté à ses besoins. Informations susceptibles d'évolution, notamment en raison des modifications législatives ou règlementaires pouvant intervenir - MAJ : 19 octobre 2026

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Prix total dû

Le service de Gestion sous mandat donnera lieu au paiement d'une commission de gestion annuelle prélevée semestriellement et proportionnelle à l'encours géré. Cette commission est calculée respectivement sur l'évaluation du portefeuille au 30 juin pour le premier semestre et au 31 décembre pour le second semestre de l'année écoulée. Le montant de cette commission de gestion dépend du Profil de gestion du mandat. Ci-dessous les taux applicables pour chacun des Profils de gestion :

CCF Mandat Actions France ISR

Montant du Portefeuille géré	Commission de gestion		Minimum par semestre TTC
	Annuelle TTC*	Semestrielle TTC*	
inférieur à 150 000 €	1,30 %	0,65 %	300 €
supérieur ou égal à 150 000 € et inférieur à 500 000 €	1,10 %	0,55 %	
supérieur ou égal à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €	0,90 %	0,45 %	
supérieur ou égal à 1 000 000 €	0,70 %	0,35%	

CCF Mandat Actions Zone Euro

Montant du Portefeuille géré	Commission de gestion		Minimum par semestre TTC
	Annuelle TTC*	Semestrielle TTC*	
inférieur à 75 000 €	1,20 %	0,60 %	300 €
supérieur ou égal à 75 000 € et inférieur à 100 000 €	1,10 %	0,55 %	
supérieur ou égal à 100 000 €	1 %	0,50%	

CCF Mandat Actions Monde

Montant du Portefeuille géré	Commission de gestion		Minimum par semestre TTC
	Annuelle TTC*	Semestrielle TTC*	
inférieur à 150 000 €	1,30 %	0,65 %	300 €
supérieur ou égal à 150 000 € et inférieur à 500 000 €	1,10 %	0,55 %	
supérieur ou égal à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €	0,90 %	0,45 %	
supérieur ou égal à 1 000 000 €	0,70 %	0,35%	

CCF Mandat Croissance

Montant du Portefeuille géré	Commission de gestion		Minimum par semestre TTC
	Annuelle TTC*	Semestrielle TTC*	
inférieur à 150 000 €	1,30 %	0,65 %	300 €
supérieur ou égal à 150 000 € et inférieur à 500 000 €	1,10 %	0,55 %	
supérieur ou égal à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €	0,90 %	0,45 %	
supérieur ou égal à 1 000 000 €	0,70 %	0,35%	

CCF Mandat Equilibre

Montant du Portefeuille géré	Commission de gestion		Minimum par semestre TTC
	Annuelle TTC*	Semestrielle TTC*	
inférieur à 150 000 €	1,30 %	0,65 %	300 €
supérieur ou égal à 150 000 € et inférieur à 500 000 €	1,10 %	0,55 %	
supérieur ou égal à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €	0,90 %	0,45 %	
supérieur ou égal à 1 000 000 €	0,70 %	0,35%	

CCF Mandat Tempéré

Montant du Portefeuille géré	Commission de gestion		Minimum par semestre TTC
	Annuelle TTC*	Semestrielle TTC*	
inférieur à 150 000 €	1,30 %	0,65 %	300 €
supérieur ou égal à 150 000 € et inférieur à 500 000 €	1,10 %	0,55 %	
supérieur ou égal à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €	0,90 %	0,45 %	
supérieur ou égal à 1 000 000 €	0,70 %	0,35%	

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Prix total dû	**CCF Mandat Taux** *Les pourcentages de taux visés ci-dessus s'appliquent sur la totalité de l'encours dès que le seuil est atteint.
Lorsque le prix total qui est dû par le consommateur pour le service financier ne peut être indiqué, la base de calcul du prix permettant à ce dernier de vérifier ce dernier	En complément de la commission de gestion, des frais liés à la tenue de compte conservation ainsi que des frais de transactions seront perçus. • **Droits de garde :** ils seront calculés sur la valeur des titres détenus en portefeuille (à l'exclusion des OPC sélectionnés dans le cadre de la gestion) au 30 juin et 31 décembre ; • **Frais de transaction :** ces frais sont prélevés lors de chaque opération réalisée sur votre portefeuille. L'ensemble de ces frais sont décrits de manière exhaustive dans les conditions tarifaires des mandats. En outre, une estimation globale des coûts et frais liés à la gestion courante du mandat vous sera communiquée préalablement à sa conclusion.
Modalités de conclusion du contrat	Vous pouvez souscrire un mandat de gestion en agence ou par différents modes de communication à distance qui peuvent être proposés par la Banque. Si la souscription s'effectue par téléphone, les modalités de souscription vous seront communiquées lors de l'entretien. Si la Banque offre la possibilité de souscrire ce contrat via une signature électronique, les modalités de signature sont définies dans les Conditions Générales de Banque, rubrique « Signer électroniquement vos documents ». Si la Banque offre la possibilité de souscrire en ligne vous pouvez lors du parcours de souscription en ligne demander à parler à l'un de nos conseillers.
Lieu de signature du contrat	France
Date du contrat	Date de souscription du produit / service
Durée de validité de l'offre ou durée pendant laquelle les informations fournies sont valables	Les informations contenues dans le présent document ont une durée de validité limitée : elles sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiées dans le temps, par exemple, en raison de modifications législatives, réglementaires, de modifications du produit ou du service et/ou des conditions contractuelles et/ou de la facturation. Nous nous réservons le droit de refuser la souscription si des modifications substantielles telles que visées ci-dessus sont intervenues.
Durée du contrat	Indéterminée
Résiliation	Résiliation possible à votre initiative ou à l'initiative de la Banque sous réserve d'un préavis. En cas de résiliation, vous pouvez céder tout ou partie de vos titres ou les conserver sur votre compte titres et/ou PEA en gestion libre dans les livres de la Banque ; vous avez également la possibilité de demander le transfert de ces titres vers un autre établissement ; les opérations de cession et/ou de transfert donneront lieu à tarification.
Mode de paiement	L'ensemble des frais liés au mandat de gestion seront prélevés sur le compte espèces associé à votre compte titres ou PEA géré.
Coût supplémentaire spécifique lié à l'utilisation d'une technique de communication à distance	L'utilisation de la technique de la commercialisation à distance n'entraîne pas de facturation au profit de la Banque.

Commission de gestion		Minimum par semestre TTC
Montant du Portefeuille géré	Annuelle TTC* / Semestrielle TTC*	
inférieur à 150 000 €	0,70 % / 0,35 %	300 €
supérieur ou égal à 150 000 € et inférieur à 500 000 €	0,50 % / 0,25 %	
supérieur ou égal à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €	0,40 % / 0,20 %	
supérieur ou égal à 1 000 000 €	0,30 % / 0,15%	

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

3. Droit de rétractation – en cas de vente à distance ou démarchage	
Existence ou absence du droit de rétractation	Vous bénéficiez d'un droit de rétractation sans motifs, ni pénalités, en cas de conclusion d'un mandat de gestion avec la Banque à la suite d'un acte de démarchage ou dans le cadre d'une vente à distance. L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat. A noter, CCF ne procédera à aucune opération d'investissement avant l'expiration du délai rétractation.
Délai et Modalités d'exercice du droit de rétractation (adresse)	Le délai de rétractation est de 14 jours calendaires révolus à compter de : • la conclusion du contrat, ou • la réception de la présente Fiche d'informations et du contrat, si cette date est postérieure à la conclusion du contrat (par exemple, en cas de souscription par téléphone). Si vous souhaitez exercer ce droit de rétractation, vous devez utiliser : • votre messagerie sécurisée, en sélectionnant le motif « Rétractation », ou • faire parvenir à votre agence CCF (par remise en mains propres ou par courrier postal) avant l'expiration du délai de 14 jours, le formulaire de rétraction prévu à cet effet, dûment complété, daté et signé. L'adresse de votre Agence figure sur votre relevé de compte.
Coût/Conséquences pécuniaires de la mise en œuvre du droit de rétractation	Les frais d'envoi du Formulaire de rétractation resteront à votre charge.
Commencement d'exécution de la prestation	La gestion de votre mandat débutera à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.
Langue utilisée	La langue utilisée durant la relation précontractuelle et contractuelle est le français.
Support papier	À tout moment, au cours de notre relation contractuelle, vous pouvez demander à recevoir les conditions contractuelles sur un support papier.
Loi applicable et attribution de juridiction	Les informations précontractuelles ainsi que les contrats conclus entre la Banque et le Client sont soumis au droit français. Les tribunaux compétents sont les tribunaux français.
Procédures extrajudiciaires de réclamation - recours	Votre conseiller ainsi que le Directeur de votre agence sont vos contacts privilégiés pour exprimer vos réclamations. Dans le cas où la réponse de votre agence ne vous semblerait pas suffisante ou adaptée, vous avez la possibilité d'exposer votre insatisfaction auprès de la Direction Expérience Client du CCF, que vous pouvez contacter par : • **courrier :** CCF - Direction Expérience Client, 103, rue de Grenelle – 75007 Paris • **Internet :** www.ccf.fr, rubrique « Aide et contacts», Formulaire de réclamation-CCF • **téléphone*** 0 800 215 915 Service & appel gratuits (*) (article L121-16 du Code de la consommation). Nous nous engageons à vous répondre dans un délai n'excédant pas deux mois. Si la réponse ne vous donne pas satisfaction, ou en cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur AMF, pour un différend relatif à un instrument financier ou à un service d'investissement ou toute autre matière relevant de son champ de compétence : • **par voie électronique sur le site :** www.amf-france.org • **par courrier à l'adresse suivante :** Le Médiateur de l'AMF 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 Le recours à la médiation est gratuit ; le Médiateur statue dans un délai de 90 jours à compter de sa saisine.
Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution (FGDR) Garantie des Investisseurs	Le FGDR a pour mission de gérer et de mettre en œuvre notamment un mécanisme de garantie des titres. En cas de défaillance de votre banque, le FGDR vous indemnisera selon les conditions visées en annexe de votre convention de compte de titres et de services.

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).